

Bureau du 14 janvier 2002

Décision n° B-2002-0385

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Acquisition d'une parcelle située avenue Félix Faure, à l'angle du chemin de la Vallée et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain nu de 640 mètres carrés cadastrée sous le numéro 203 de la section AB destinée à l'aménagement du carrefour formé par le débouché du chemin de la Vallée sur l'avenue Félix Faure à Sathonay Camp.

Aux termes du compromis qui a été établi, la commune de Sathonay Camp, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder gracieusement ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense de 609,80 € à engager pour cette opération et correspondant aux frais d'actes notariés, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,